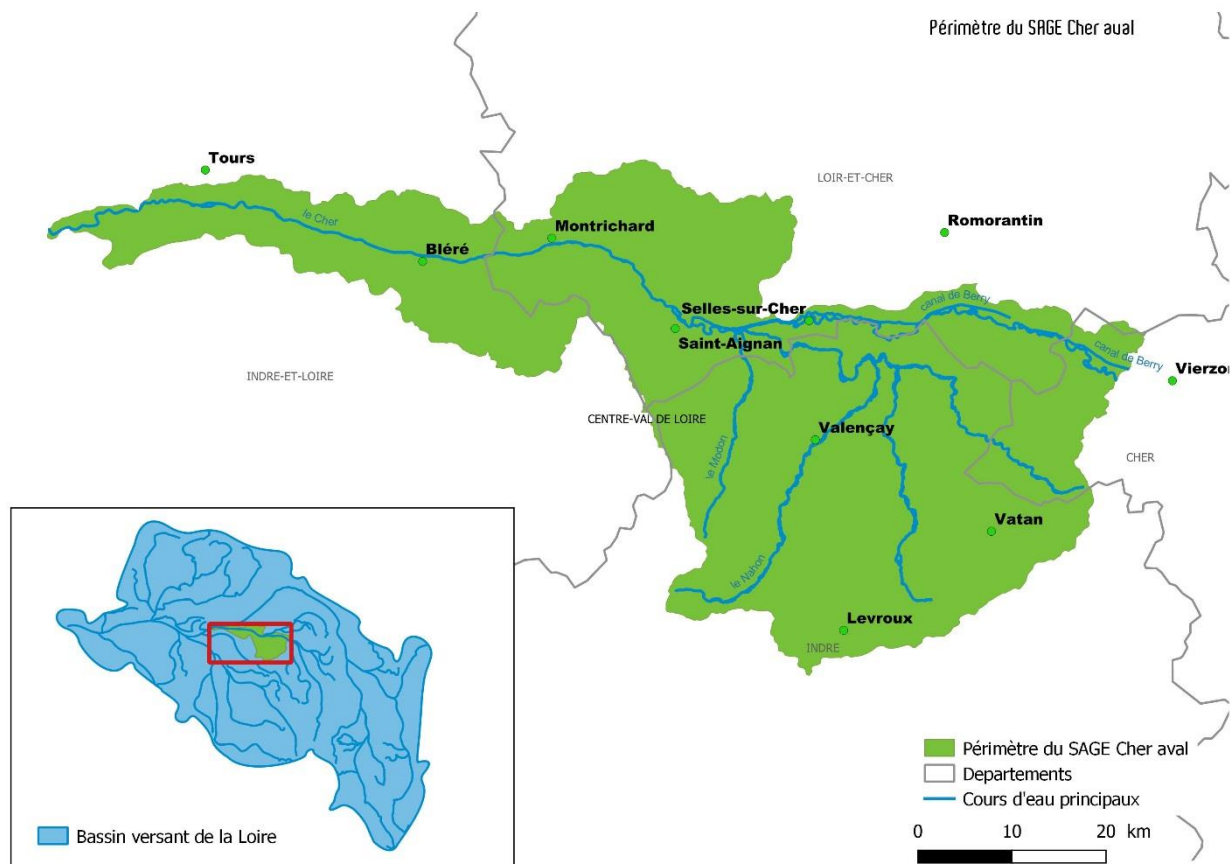


# BILAN DU SAGE CHER AVAL

## Animation – Communication

### Année 2022



## I - Carte d'identité du SAGE

Superficie : 2 400 km<sup>2</sup>

Comité de bassin : Loire-Bretagne

Région concernée : Centre-Val de Loire

Départements concernés : Cher, Indre, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher

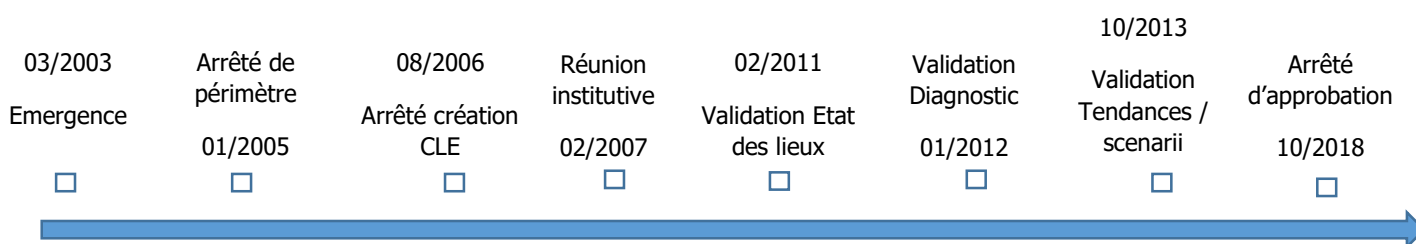
Nombre de communes concernées : 148 communes (40 communes en Indre-et-Loire, 44 communes en Loir-et-Cher, 54 communes dans l'Indre, 10 communes dans le Cher)

Nombre d'habitants : environ 400 000 habitants

Linéaire de la rivière : 1 291 km

Nombre de masses d'eau concernées : 42 dont 28 masses d'eau superficielles, 1 masse d'eau plan d'eau et 13 masses d'eau souterraines

## II - État d'avancement de la procédure



2022 constitue la quatrième année de mise en œuvre du SAGE. En lien avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et la feuille de route 2019-2024, les actions auront prioritairement visé à :

- Développer et accompagner les démarches contractuelles coordonnées sur l'ensemble du territoire du SAGE, en lien avec les structures porteuses de contrats territoriaux ;
- Accompagner les acteurs du territoire et sensibiliser sur les enjeux du bassin du Cher par la réalisation de webinaires et de journée inter-SAGE ;
- Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique sur le bassin du Fouzon - poursuite de l'étude HMUC ;
- Démarrer l'étude sur les potentialités en termes de zones d'expansion de crue (déclinaisons opérationnelles) ;
- Engager la réflexion sur la réalisation d'une démarche HMUC pour le bassin du Cher, mutualisée avec les SAGE Cher amont et Yèvre-Auron ;
- Faire émerger une première réflexion sur têtes de bassin versant par le biais d'un stage de master 2 ;
- Améliorer la connaissance liée au risque d'inondation sur le bassin du Cher : Programme d'Études Préalables (PEP) vers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Cher amont et Cher médian/aval.

### **III - Moyens humains dédiés à l'animation**

En 2022, l'animation du SAGE a été assurée par un animateur basé à plein temps à Orléans.

L'animateur est appuyé dans ses missions par les agents suivants :

- Appui technique et thématique :
  - o Système d'Information Géographique (SIG) : 0.105 ETP ;
  - o Continuité écologique 0.09ETP ;
  - o Renforcement des synergies inter-SAGE et SAGE-Contrat territoriaux : 0.105ETP.
  
- Secrétariat administratif et financier : 0.187 ETP.

Il est à noter également que l'animateur bénéficie d'autres appuis sur des fonctions supports assurés par des agents de l'Établissement (marché public, finances, comptabilité, communication...) non valorisés dans les demandes de subventions.

### **IV - Missions et actions réalisées par la cellule d'animation**

#### A. Rappel des missions

##### **Faire vivre le SAGE**

- Organiser et animer les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE), de son Bureau et de ses commissions ;
- Coordonner et/ou suivre les opérations réalisées sur le territoire du SAGE ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions ;
- Réaliser des documents et des outils pédagogiques de sensibilisation et de communication ;
- Suivre administrativement et financièrement la procédure.

##### **Vérifier la compatibilité/conformité des projets avec le SAGE**

- Préparer et rédiger les avis de la CLE ;
- Suivre les politiques territoriales qui doivent être compatibles avec le SAGE.

##### **Évaluer le SAGE**

- Rédiger les rapports d'activité de la CLE ;
- Évaluer les actions réalisées via le tableau de bord du SAGE.

##### **Mettre en œuvre le SAGE en concertation avec les acteurs**

- Coordonner les acteurs chargés de la mise en œuvre des actions identifiées dans le PAGD (collectivité, service de l'État, chambres consulaires, associations) ;
- Participer aux réunions des partenaires techniques et financiers, aux projets liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (Contrat territorial, Natura 2000, mission zones humides, ...) ;
- Participer aux projets en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme...).

##### **Autre**

- Être référent technique dans une thématique spécifique (changement climatique et gestion quantitative) pour le compte de l'ensemble des animateurs des autres procédures SAGE.

## B. Bilan technique des actions

L'année 2022 a majoritairement été occupée par la thématique gestion quantitative.

### 1. Distribution du temps de travail de l'animateur

L'animateur a consacré 30 % de son temps aux études inscrites dans la feuille de route 2019-2024. Il a été question plus particulièrement du pilotage de l'étude « HMUC Fouzon », de la déclinaison opérationnelle « Zones d'Expansion de Crue » et du lancement de la prestation sur les zones humides.

En complément, un temps important a été consacré au montage et dépôt du dossier pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2022 relatif à l'analyse HMUC bassin du Cher.

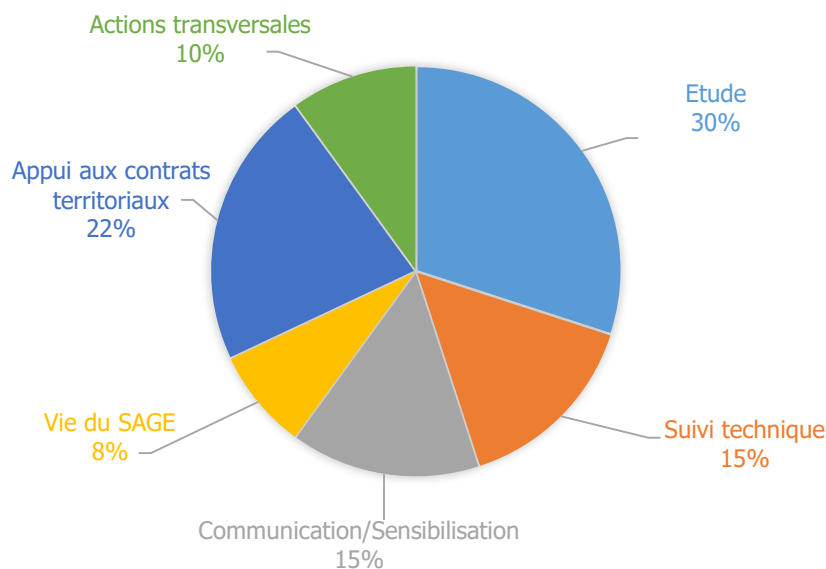


Figure 1 : distribution du temps passé pour l'animateur du SAGE

La 2<sup>e</sup> plus forte quantité de temps passé est celle liée à l'appui apporté aux différentes structures détentrices de la compétence GEMAPI présentes sur le territoire. Les points principaux auront été le lancement de l'étude préalable au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) pour le syndicat du Cher Sauvage, l'étude bilan du CTMA pour le bassin du Fouzon, ainsi que les différents travaux réalisés par le syndicat du Modon et le Nouvel Espace du Cher.

L'appui régulier de la fonction support mutualisée « continuité écologique » a notamment permis d'assurer l'appui technique pour les projets portés par le Nouvel Espace du Cher, Savonnières et Saint-Aignan, ainsi que sur la dynamique sédimentaire du Cher sur la partie Tourangelle.

8 % du temps de la cellule d'animation a été consacré à la vie du SAGE, avec un seul avis formulé, une réunion de la CLE, 2 réunions du bureau de la CLE et deux réunions inter-CLE.

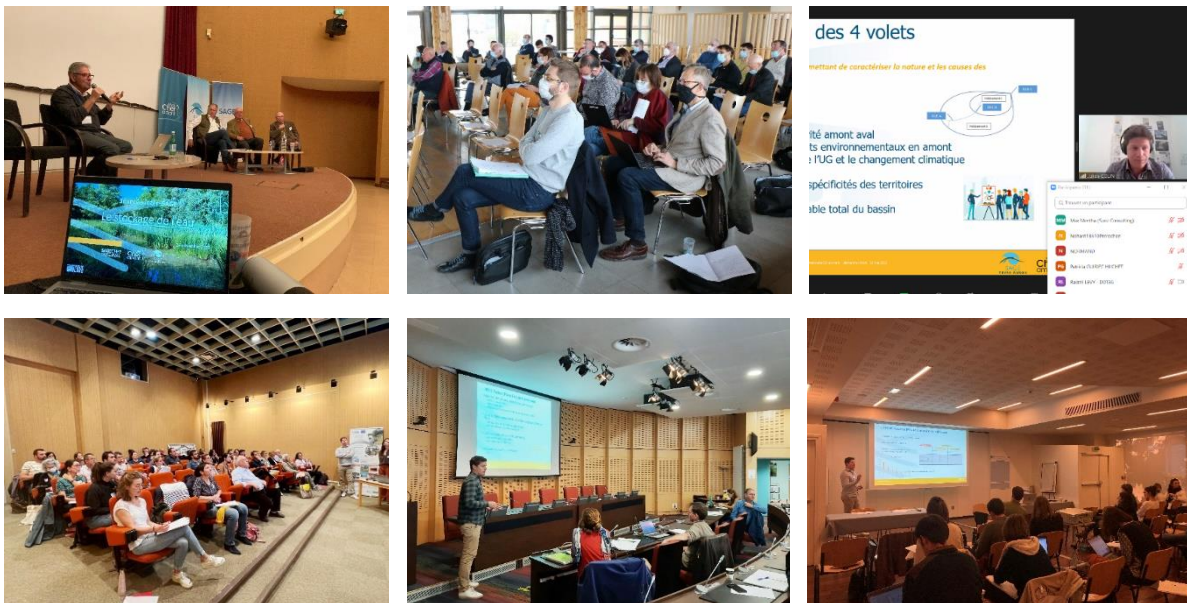
Concernant les actions de communication, plusieurs articles ont été publiés sur le site internet du SAGE, en lien avec les actions menées sur l'année. Ces articles sont étayés par des cartes

interactives développées en collaboration avec la fonction support mutualisé SIG, permettant de mieux appréhender différents indicateurs de la gestion de la ressource en eau. À travers ce support, une attention particulière a été portée afin de relayer les informations relatives aux travaux menés dans le cadre des contrats territoriaux. Il s'agit d'une possibilité offerte aux structures porteuses, qui ne disposent pas encore de tels outils spécifiques d'information, de communiquer sur leurs actions.

Par ailleurs, en mutualisation avec l'ensemble des neuf autres SAGE portés par l'Établissement public Loire, un modèle de tableau de bord reproductible a été finalisé sur le SAGE Cher aval et SAGE Cher amont. Aussi, en mutualisation avec les SAGE du bassin du Cher portés par l'Établissement public Loire, plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont été réalisées :

- Une journée inter-SAGE d'information sur les différentes actions mutualisées, notamment l'étude HMUC Cher ;
- Un séminaire Inter SAGE autour du stockage de l'eau ;
- Un cycle de webinaires.

Cette année a aussi été animée par plusieurs présentations du travail sur la gestion quantitative sur le bassin du Cher au sein d'instances locales et de séminaires nationaux.



## 2. Réunions

19 réunions ont été organisées par l'animateur :

- Une réunion de CLE, le 23 juin 2022, avec pour ordre du jour :
  - o Validation du compte-rendu de la CLE du 06 juillet 2021
  - o Présentation du rapport d'activité 2021 de la CLE
  - o Programme d'action 2022 de la CLE
  - o Validation de la phase 1 et 2 de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat sur le bassin versant du Fouzon
  - o Point sur l'article 4 du règlement du SAGE : Fixer des obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles mobiles sur le Domaine Public Fluvial du Cher
  - o État d'avancement des études mutualisées SAGE Cher amont et SAGE Cher aval :
    - o Déclinaisons opérationnelles, zone d'expansion des crues
    - o Inventaire et caractérisation des zones humides
    - o Stage sur la délimitation des têtes de bassin versant
    - o Analyse HMUC bassin du Cher
- Une réunion de bureau de CLE le 27 octobre 2022 ;
- 2 réunions inter-CLE ;
- 4 comités techniques sur la déclinaison opérationnelle « Zones d'Expansion de Crue » ;
- 2 réunions de concertation pour les zones humides ;
- 9 réunions pour l'étude HMUC Fouzon (7 comités techniques et 2 réunions de concertation).

Par ailleurs, l'animateur a participé à 49 réunions organisées par :

- Des collectivités et leurs groupements : 27 réunions :
  - o PAPI de Tours (Tours Métropole Val de Loire) ;
  - o Étude « 3P » Cher (Établissement public Loire) ;
  - o Dignes (Établissement public Loire) ;
  - o Comités de pilotage et techniques des syndicats de rivière.
- Les services de l'État des établissements publics : 15 réunions :
  - o Comités de suivi « sécheresse » (DDT 18, 36, 37 et 41) ;
  - o Réunion des Présidents de CLE du bassin Loire-Bretagne (AELB).
- Les départements et la région : 3 réunions (recherche de financement HMUC Cher)
- D'autres acteurs : 6 réunions.

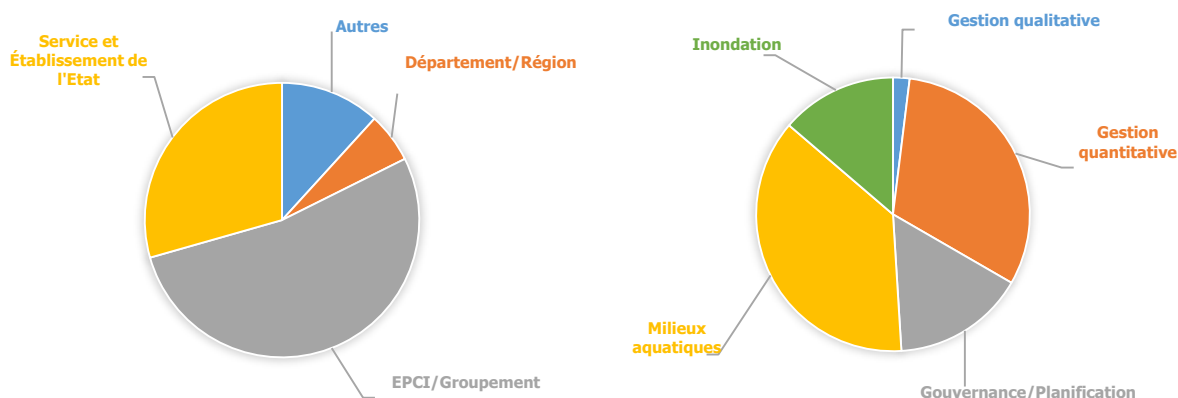


Figure 2 : Distribution des réunions par porteur et par thématique par porteur (à gauche) et par thématique (à droite)

## V - Bilan financier

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<b>Animation</b>	Salaires et charges de la cellule d'animation	71 604.11€
	Frais de fonctionnement	7 168.44€*
<b>Communication</b>		2 836 €
<b>Total</b>		<b>81 608.55€</b>

\*bilan provisoire au 15/01/2022 – factures de déplacement de novembre et décembre non comptabilisées

## VI – Bilan général et perspective

La construction d'une vision partagée entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Commission Locale de l'Eau et sa structure porteuse, à travers la feuille de route, a permis à la cellule d'animation du SAGE Cher aval d'engager des actions pour répondre aux enjeux du territoire et viser l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE.

Les perspectives 2023 sont de continuer les actions en cours présentées ci-dessus ainsi que d'initier, sous réserve de l'obtention des financements, de nouvelles démarches relatives :

- À la mise en application des résultats de l'étude HMUC sur le bassin du Fouzon ;
- À la gestion de la ressource en eau sur le bassin du Cher (étude HMUC mutualisée Cher amont, Cher aval, Yèvre-Auron et Sauldre) ;
- A la finalisation de l'étude « Zones d'Expansion de Crue ».

La priorisation ainsi que le phasage des actions engagées par le cellule d'animation répondent aux attentes définies dans la feuille de route.